



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 9 avril 2014**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001**    Ordre du jour

CE        Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## **12 – Orientation**

- 12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1146135002

Conclure avec Les Industries Pamilio inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de tuques pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant de 76 573,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13392 (1 soumissionnaire conforme)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.003** Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334010

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour les travaux en régie contrôlée sur les décanteurs 1 à 7 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la somme de 276 755,21 \$ taxes incluses - Appel d'offres 1539-AE (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.006** Immeuble - Acquisition

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134306001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, un terrain d'une superficie de 122, 6 m<sup>2</sup> faisant partie de l'emprise de la Place Chassé, situé dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, afin de régulariser l'emprise de la rue existante, et ce, à titre gratuit / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 3 362 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

**20.007** Immeuble - Servitude

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134435006

Approuver un projet d'acte par lequel 7829361 Canada inc. accorde, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

**20.008** Immeuble - Servitude

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134435007

Approuver un projet d'acte par lesquelles 7829329 Canada inc. et 7829337 Canada inc., accordent, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

**20.009** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.010** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1146368001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 147 100 \$ à 5 organismes pour l'année 2014 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

## 30 – Administration et finances

**30.001** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1143673002

Autoriser la réception d'une contribution financière de 700 \$, plus taxes, provenant du Festival Montréal en lumière pour la prestation de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre de la Nuit blanche / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

**30.002** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Finances , Direction Planification stratégique - 1145337004

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2013 et ajuster le budget d'immobilisations 2014 du conseil municipal

**30.003** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Finances , Direction Planification stratégique - 1145337005

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2013 et ajuster le budget d'immobilisations 2014 du conseil d'agglomération

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**30.004** Reddition de comptes

CM Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1145205001

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2013, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2013 à des projets spécifiques

**30.005** Reddition de comptes

CG Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1145205002

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2013 - Volet agglomération

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**30.006** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1141781001

Autoriser un virement budgétaire de 225 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour la mise en opération du nouveau Centre de soccer de Montréal

## **50 – Ressources humaines**

- 50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 50.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 50.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 50.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 60 – Information

**60.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**60.002** Dépôt

CE Lachine, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1146163001

Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2013 du Musée de Lachine

**60.003** Dépôt

CM Finances, Direction Informations financières et contrôles internes - 1143592001

Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

**60.004** Dépôt

CG Finances, Direction Informations financières et contrôles internes - 1143592002

Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 1er mai 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**60.005** Dépôt

CG Eau, Direction de l'eau potable - 1145271001

Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, tel qu'exigé par le Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>17</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>6</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>9</b>

CE : 12.001  
2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.002  
2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.004

2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.005  
2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.001  
2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1146135002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Les Industries Pamilio inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de tuques pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant de 76 573.35 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13392 (une soumission conforme)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de tuques pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal;
2. d'accorder à la firme Les Industries Pamilio inc., le seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13392 et au tableau de prix annexé en pièce jointe;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SIM, et ce, au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2014-03-17 17:40

**Signataire :**

Serge OUELLETTE

---

Directeur par intérim  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146135002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Les Industries Pamilio inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de tuques pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant de 76 573.35 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13392 (une soumission conforme)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de tuques pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13392. L'appel d'offres a été lancé le 22 janvier 2014, l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 février 2014. Il y a donc eu un délai de 13 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des soumissions.

Aucun addenda n'a été émis pour cet appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Les pompiers n'ont pas eu l'option de tuques dans leur choix de pièces d'uniforme. Ils utilisaient, et ils ont encore cette option, un chapeau de fourrure synthétique Yukon. Les cols blancs du SIM pouvaient commander une tuque en tricot.

**DESCRIPTION**

Cette entente-cadre porte sur la fourniture des tuques pour les pompiers et les cols blancs du Service de sécurité incendie de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13392, pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois supplémentaires.

Ces tuques représentent un nouveau produit pour les employés du SIM. Le modèle a été développé par la Direction de l'approvisionnement à partir du devis des tuques des policiers et des autres employés cols bleus de la Ville. Un logo d'identification distinctif va

personnaliser ces tuques.

Ces articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels des 2430 pompiers et d'une centaine de cadres (direction, état-major et administratifs) du SIM.

Également, 142 employés cols blancs du SIM, qui occupent des emplois d'agent technique en mesures préventives, agent de prévention, officier de liaison, préposé et préposé principal au Centre de communications d'urgence (CCSI) peuvent bénéficier de cette entente en vertu des lettres d'entente intervenues avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13392 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis ainsi que les différents éléments propres aux spécifications du produit.

## **JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 74 520 \$, taxes incluses, pour une période de vingt-quatre (24) mois. Le calcul a été basé sur l'estimation des besoins effectuée par le Service de sécurité incendie de Montréal.

**Appel d'offres sur invitation no : 14-13392**

**Titre : TUQUE - SIM**

**Description et usage :** Fourniture des tuques pour les employés du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

**Date de lancement :** 22 janvier 2014

**Date d'ouverture :** 5 février 2014

**Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture) :** 13

**Firmes invitées : ( 5 )**

Louis Garneau Sport inc.  
Div. Équipement de Sécurité Universel inc.  
Groupe Trium inc  
Les Industries Pamilio inc.  
7843992 Canada inc. (Rhinoferoce)

**Soumissionnaires : ( 2 )**

Les Industries Pamilio inc.  
7843992 Canada inc. (Rhinoferoce)

<b>Soumission conforme</b>	<b>Coût de base</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total</b>
Les Industries Pamilio inc.	76 573.35 \$		76 573.35 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>	74520 \$	Estimation interne	74 520 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			76 573.35 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	2 053.35 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	2,76 %

### **Analyse des soumissions :**

Sur les cinq firmes invitées, trois n'ont pas déposé d'offres. Ces trois entreprises sont uniquement des distributeurs. Un de ces trois fournisseurs a estimé avoir un prix non compétitif, un autre a indiqué que le délai de livraison est hors d'atteinte pour lui (ce fournisseur importe des produits fabriqués outre-mer, ce qui implique de longs délais de livraison) et le troisième n'a pas répondu à notre demande d'information concernant son désistement.

Deux soumissions conformes administrativement ont été reçues. Conformément à l'article 11 des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres, nous avons demandé à ces soumissionnaires de fournir des échantillons pour analyser la conformité technique des produits proposés.

L'analyse des échantillons soumis par la firme 7843992 Canada inc. (Rhinoferoce) indique que ces produits ne rencontrent pas les spécifications techniques demandées. Cette offre est donc rejetée. Comme stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **Les Industries Pamilio inc.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Montant estimé pour le contrat:

66 600 \$ + 3 330 \$ TPS (5 %) + 6 643,35 \$ TVQ (9,975 %) = 76 573, 35 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le souci de protection de l'environnement, la Ville encourage l'utilisation des emballages constitués de matières recyclées et recyclables qui sont exemptes de substances toxiques. Nous collaborons avec le fournisseur pour trouver des solutions d'emballage ayant un impact minimal sur l'environnement dans la mesure où la qualité du produit n'est pas affectée. Il est demandé par l'appel d'offres d'emballer les tuques par paquet de dix (10) et non individuellement.

De plus, la fabrication des tuques est faite à Montréal, ce qui a pour effet de réduire l'émission de gaz à effet de serre due au transport des marchandises.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Selon la convention collective des pompiers, la distribution des pièces vestimentaires doit respecter un échéancier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mars 2014

Début du contrat : mars 2014

Une entente-cadre sera émise par la Direction de l'approvisionnement auprès de l'adjudicataire suite à l'adoption de la résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Il est recommandé de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, avec **Les Industries Pamilio inc.**, pour la fourniture de tuques pour les pompiers et les employés cols blancs du SIM, pour un montant estimé à 76 573, 35 \$.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction (Nadine GIRARD)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Pascale GAMACHE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dana Roxana RACASAN OANCEA  
Agent d'approvisionnement II

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-03

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles



**Dossier # : 1143334010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour les travaux en régie contrôlée sur les décanteurs 1 à 7 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la somme de 276 755,21 \$ taxes incluses - Appel d'offres 1539-AE - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux en régie contrôlée sur les décanteurs 1 à 7 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 276 755,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1539-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-03-25 15:57

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143334010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour les travaux en régie contrôlée sur les décanteurs 1 à 7 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la somme de 276 755,21 \$ taxes incluses - Appel d'offres 1539-AE - 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des ponts racleurs localisés au-dessus des décanteurs (bassins d'eau extérieurs) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) sont munis de râteaux servant à amener les boues du fond et les écumes flottant à la surface vers des goulottes de récupération. Ces ponts racleurs circulent 24 heures sur 24 sur une distance de cent mètres environ. Ces ponts sont constitués de tubes d'aluminium reliés par des boulons en acier inoxydable et ont une dimension de 28 m de longueur par 3 m de largeur et 5 m de hauteur.

Quatorze ponts racleurs ont été installés en 1982 par la compagnie Degrémont Infilco et sept autres ponts ont été installés en 1992 par la compagnie Berlie pour un total de 21.

Des travaux d'entretien réguliers et récurrents doivent être faits sur ces équipements afin de les garder dans un état de fonctionnement optimal.

Un appel d'offres a été lancé le 19 février 2014 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 mars 2014. La validité des soumissions est de 180 jours.

Aucun addenda n'a été émis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1047 - 31 juillet 2013 - Accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux en régie contrôlée sur les décanteurs 15 à 21 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 268 668,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1833-AE;

## DESCRIPTION

Le présent contrat vise à effectuer des travaux d'entretien à taux horaires, sous la supervision du personnel de la Ville, sur les ponts racleurs 1 à 7 et à les remettre en condition de fonctionnement optimal.

Les travaux à réaliser dans le cadre de ce contrat à taux horaires consistent à :

- Déplacer les ponts racleurs;
- Serrer toute la boulonnerie pour chacun des ponts racleurs;
- Aligner toutes les roues pour chacun des ponts;
- Remplacer les roues des chariots et leurs paliers, au besoin;
- Remplacer les roues d'entraînement;
- Réaliser divers autres travaux d'entretien.

Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %.

## JUSTIFICATION

Les ponts racleurs sont indispensables à l'opération de la Station. Le nombre minimum de ponts racleurs fonctionnels requis est de 18 sur 21 et l'entretien des ponts ne peut être exécuté lors des périodes de pointe opérationnelle. Leur entretien annuel permet de les garder en bon état de fonctionnement.

Cinq entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois ont déposé une soumission.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Mécanique CNC (2002) inc.</b>	<b>251 595,65 \$</b>	<b>25 159,56 \$</b>	<b>276 755,21 \$</b>
2. Socomec Industriel inc.	301 154,02 \$	30 115,40 \$	331 269,42 \$
3. Groupe Mécano inc.	338 055,66 \$	33 805,57 \$	371 861,23 \$
Estimation interne des professionnels	266 236,11 \$	26 623,61 \$	292 859,72 \$
Coût moyen des soumissions reçues			326 628,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			18,02%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			95 106,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			34,36%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(16 104,51 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-5,50%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			54 514,21 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	19,70%
---	--------

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation interne de 5,50 %. Cet écart de prix s'explique par des taux horaires inférieurs à ceux de l'estimation interne. En effet, les taux horaires soumis par le plus bas soumissionnaire pour ces travaux pour des mécaniciens de chantier (57,99 \$), soudeurs (57,99 \$), chef d'équipe (64,35 \$) et manoeuvre (46,02 \$) sont en moyenne 5 \$ / heure inférieurs aux taux horaires de l'estimation interne. Ces taux horaires incluent tous les frais d'administration et profits.

Le montant du présent contrat est de 1,03 % supérieur au contrat accordé en 2013 pour les mêmes travaux.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Mécanique CNC (2002) inc. au prix de sa soumission, soit 276 755,21 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Mécanique CNC (2002) inc.- no de licence 8286-1493-58 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 10 mars 2014 avec sa soumission.

Mécanique CNC (2002) inc. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers depuis le 27 juin 2013, dont vous trouverez copie en pièces jointes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 276 755,21 \$ (taxes incluses). Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 249 641,02 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale (12 035,45 \$) et de la ristourne provinciale (15 078,74 \$).

La dépense sera imputée comme suit :

**Division :** Entretien

**Objet de dépenses :** Entretien et réparation - infrastructures municipales

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces équipements ont atteint leur durée de vie utile et l'ont même dépassée grâce à un entretien régulier et rigoureux. Le coût de remplacement d'un pont racleur est évalué à ± 350 000 \$. La Station d'épuration est munie de 21 ponts racleurs d'une valeur globale de ± 7 350 000 \$. Toutefois, le remplacement des ponts racleurs n'éliminerait pas la nécessité

d'effectuer un entretien annuel puisque ceux-ci fonctionnent sur des rouleaux à billes et sont en activité 24 heures sur 24.

Des bris majeurs ou des arrêts de fonctionnement pourraient survenir si un entretien régulier n'était pas réalisé.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : avril 2014

Début des travaux : mai 2015

Fin des travaux : juillet 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-19

Richard FONTAINE  
Directeur - Direction de l'épuration des eaux usées

CE : 20.004

2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.005

2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1134306001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, un terrain d'une superficie de 122, 6 m <sup>2</sup> faisant partie de l'emprise de la Place Chassé, situé dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite- Patrie, afin de régulariser l'emprise de la rue existante, et ce, à titre gratuit / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 3 362 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, à titre gratuit, un terrain d'une superficie de 122, 6 m<sup>2</sup> faisant partie de l'emprise de la Place Chassé, situé dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, constitué du lot 3 362 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de régulariser l'emprise de la rue existante, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'inscrire au registre du domaine public de la Ville de Montréal le lot 3 362 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2014-03-19 16:39

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134306001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, un terrain d'une superficie de 122, 6 m <sup>2</sup> faisant partie de l'emprise de la Place Chassé, situé dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, afin de régulariser l'emprise de la rue existante, et ce, à titre gratuit / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 3 362 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (la « CFCP ») a constaté qu'une partie de la Place Chassé, située près de l'intersection du boulevard Saint-Joseph, a été aménagée par la Ville de Montréal sur un terrain qui lui appartient, soit le lot 3 362 006 du cadastre du Québec. Afin de régulariser la situation existante, la CFCP souhaite céder à la Ville, à titre gratuit, ledit terrain.

Il est impératif de donner suite à cette acquisition, afin de régulariser l'occupation faite par la Ville depuis plusieurs années. La Place Chassé fait partie du domaine public de la Ville, à l'exception du lot 3 362 006 appartenant à la CFCP. Le terrain à acquérir n'est pas porté au rôle foncier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La Place Chassé est constituée des lots : 3 361 908, 3 361 896 et 3 362 006 du cadastre du Québec. Les deux premiers lots mentionnés précédemment appartiennent à la Ville. Le troisième, soit le lot, 3 362 006 du cadastre du Québec, d'une superficie de 122,6 m<sup>2</sup> appartient à la CFCP. Il fait partie de l'emprise de la Place Chassé, aménagée par la Ville en voie de circulation asphaltée, depuis plus de 47 ans.

La Ville acquiert, à titre gratuit, le lot 3 362 006 du cadastre du Québec, à des fins publiques, notamment pour régulariser une situation existante depuis très longtemps.

Les plans A, B et C, annexés en pièces jointes, illustrent par une trame ombragée, l'emplacement et les dimensions du terrain à acquérir. Le plan P présente une vue aérienne du même terrain.

En ce qui concerne le volet environnemental, la Ville a mandaté la compagnie AECOM TECSULT INC. pour réaliser l'étude « Évaluation environnementale de site Phase I ». L'étude a été validée et commentée par Mme Claire Merckaert, ing., M.Env., ÉESA, de la « Direction de l'environnement » de la Ville de Montréal dans la « Note » datée du 24 janvier 2013, annexée dans les pièces jointes. L'étude démontre qu'aucun horizon de matière résiduelle n'a été observé dans les sondages réalisés à proximité. Toutefois, si des travaux d'excavation étaient réalisés dans la Place Chassé, une caractérisation préliminaire est recommandée afin de gérer adéquatement les déblais.

## **JUSTIFICATION**

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- La cession est conforme au mandat.
- Cette cession permettra de consolider les assises de la Place Chassé.
- La cession à titre gratuit à la Ville exprime une forte motivation de la CFCP de renoncer à son terrain. La CFCP souhaite se dégager dans l'avenir de toute responsabilité et obligation qu'elle doit assumer en tant que propriétaire (ex. : responsabilité civile et environnementale, etc.). De son côté, la Ville souhaite cette acquisition pour régulariser une situation existante depuis de nombreuses années.
- La valeur marchande du lot 3 362 006 du cadastre du Québec est de 1 \$ puisque ce lot est situé dans l'emprise de la place Chassé, aménagée depuis 47 ans, et n'est pas constructible.
- La cession sera faite sans aucune garantie légale ou conventionnelle, aux risques et périls de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cession à titre gratuit.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucune action prévue. Le terrain à acquérir est aménagé depuis plusieurs années par la Ville en tant que voie de circulation faisant partie de la Place Chassé.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Consolidation de la propriété de la Ville à l'égard de ses voies de circulation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication requise à ce stade de régularisation d'une situation existante.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucune étape subséquente.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Olivier CARRIGNAN DE CARUFEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger GRONDINES  
Conseiller en immobilier expertise immobiliere

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2013-05-31



**Dossier # : 1134435006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel 7829361 Canada inc. accorde, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1469-03

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte par lequel 7829361 Canada inc. accorde, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph Est, constituée d'une partie du lot 5 058 817 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 818,5 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan I-28 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 10 juin 2013, sous sa minute 1424 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2014-03-19 16:44

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134435006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel 7829361 Canada inc. accorde, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1469-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 10 septembre 2010, une entente de développement a été signée entre Gestion Réseau Sélection et la Ville de Montréal dans le cadre d'un projet résidentiel situé sur l'ancien site de la compagnie connu sous le nom « Norampac ». Ce site est borné à l'est par la rue Molson, au sud par le boulevard Saint-Joseph Est, à l'ouest par la rue D'Iberville, ainsi que par les voies ferrées. Le projet prévoit la construction de 1 163 logements, une polyclinique de 4 000 m<sup>2</sup>, un centre de soins de 125 chambres, une garderie et quelques commerces de voisinage sur la rue Molson.

À même cette entente de développement, ci-jointe, l'article 5 prévoit que le promoteur s'est engagé à créer une servitude réelle et perpétuelle de non-construction de bâtiment et d'aménagement de stationnement, sur une bande de terrain de 8 mètres de profondeur à partir des murs de soutènement du viaduc en bordure du boulevard Saint-Joseph Est et de la rue D'Iberville, le tout tel qu'illustré à l'annexe 1 de l'entente de développement. Cette servitude est créée dans le but d'assurer de la stabilité des murs de soutènement du viaduc et de pouvoir à l'entretien de ceux-ci.

Or, suite à des opérations cadastrales, l'annexe 1 de l'entente de développement ne reflète pas le cadastre actuel. De ce fait, en se référant au plan de cadastre annexé, l'établissement de la servitude grèvera les lots 4 567 476, 4 567 479, 4 826 943, 5 058 817 et 4 567 474 du cadastre du Québec. Une description technique et un plan illustrant la servitude ont été réalisés pour chacun de ces lots. De plus, il est à mentionner que Groupe Réseau Sélection s'est entendu avec d'autres promoteurs pour développer le site, faisant en sorte que chaque lot mentionné ci-dessus soit détenu par un propriétaire distinct. De ce fait, un projet d'acte de servitude sera présenté aux instances décisionnelles pour chacun des lots.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (DAUSE) a ainsi communiqué avec la Direction des

stratégies et des transactions immobilières (la « DSTI ») afin d'entreprendre les procédures de création de ladite servitude sur chacun des lots.

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de servitude qui grèvera le lot 5 058 817 du cadastre du Québec, propriété de 7829361 Canada inc.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 1739** - 27 novembre 2013 - Approuver un projet d'acte par lequel 9232-5406 Québec inc. accorde une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est et au sud-ouest de la rue Molson, constituée d'une partie du lot 4 567 476 du cadastre du Québec.

**CE13 1740** - 27 novembre 2013 - Approuver un projet d'acte par lequel 9232-5398 Québec inc. accorde, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est et au sud-ouest de la rue Molson, constituée d'une partie du lot 4 567 479 du cadastre du Québec.

**CE13 1741** - 27 novembre 2013 - Approuver un projet d'acte par lequel 9222-6810 Québec inc. accorde une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain, située au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est et au nord-est de la rue D'Iberville, constituée d'une partie du lot 4 826 943 du cadastre du Québec.

**DB124814038** - 11 juillet 2012 - Approuver le projet de remplacement du lot 4 567 475, du plan cadastral parcellaire, cadastre du Québec, situé au 5200, rue Molson, par les lots 5 058 816 et 5 058 817. Le projet de remplacement est préparé par monsieur Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, le 24 avril 2012 - Minute : 15087.

**CG10 0303** - 26 août 2010 - Approuver le projet d'entente de développement avec Gestion Réseau Sélection pour la réalisation du projet immobilier à vocation principalement résidentielle sur le site de la Norampac.

**CA10 260205** - 5 juillet 2010 - Approbation de l'entente de développement pour la réalisation du projet immobilier à vocation principalement résidentielle sur le site de la Norampac - Conseil d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie et conseil d'agglomération.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver un projet d'acte par lequel 7829361 Canada inc. accorde, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph, constituée d'une partie du lot 5 058 817 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 818,5 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan I-28 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 10 juin 2013, sous sa minute 1424.

Le présent sommaire concerne l'établissement de la servitude sur le lot 5 058 817, le fonds servant, propriété de 7829361 Canada inc.

Au niveau de l'établissement de la servitude, celle-ci prévoit les conditions suivantes :

- Le propriétaire du fonds servant devra aménager l'assiette de la servitude conformément au permis de construction émis par l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

- L'aménagement paysager, les travaux d'entretien (incluant notamment la tonte, la coupe, l'émondage et l'enlèvement de tout arbre, arbuste et de toute branche et racine, le cas échéant) seront à la charge exclusive du propriétaire du fonds servant.

- Un droit de passage, à pied et en véhicule, aux employés et sous-traitants de la Ville afin de maintenir en état, réparer, remplacer et inspecter, au besoin, les murs de soutènement du viaduc longeant la rue St-Joseph Est et D'Iberville. Cette servitude d'accès pourra s'exercer par tout moyen et avec tout appareil ou équipement jugé approprié par la Ville afin d'effectuer les travaux requis aux murs de soutènement du viaduc. La Ville s'engage, avec diligence, à réparer la surface du fonds servant et à rétablir la surface gazonnée dans l'état où elle se trouvait avant l'exécution de tous travaux, à l'exception des jardinets qui seront de la responsabilité du fonds servant.

- La présente servitude inclut également une servitude de non-stationnement et de non-construction de bâtiment prohibant tout ouvrage, construction ou plantation incompatible avec l'exercice du présent droit de passage sur le fonds servant. Le propriétaire du fonds servant devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher quelque obstruction que ce soit du fonds servant afin de permettre la libre circulation aux employés et sous-traitants de la Ville.

- Le propriétaire du fonds servant doit installer un système de drainage adéquat permettant d'éviter l'accumulation d'eau le long du mur de soutènement.

- Aucune compaction dynamique ne doit être effectuée sur le fonds servant, et ce, de quelque manière que ce soit.

- Aucune excavation plus profonde que la position de la semelle du mur de soutènement existant n'est permise à moins qu'une telle excavation ne soit effectuée en prenant toutes les mesures nécessaires pour ne pas endommager la semelle et le mur. Si le propriétaire du fonds servant désire entreprendre des travaux sur le fonds servant, il en avisera la Ville au préalable. Ainsi, la Ville pourra alors imposer au propriétaire du fonds servant toutes les conditions qu'elle jugera appropriées dans les circonstances afin d'assurer la sécurité et la stabilité des murs du viaduc.

- Aucun entreposage et aucune surcharge de matériaux pouvant affecter les murs de soutènement du viaduc ne doivent être faits sur le fonds servant sous aucune condition.

- Aucun véhicule de plus de dix (10) tonnes ne devra circuler sur le fonds servant, à moins que la Ville nécessite tel véhicule dans le cadre de l'exercice de la présente servitude ou le propriétaire du fonds servant en fasse la demande à la Ville. La Ville pourra exiger tout document et/ou rapport nécessaire à l'examen de la demande. Préalablement à la circulation du ou des véhicule (s) concerné (s), le propriétaire du fonds servant devra avoir reçu une autorisation écrite de la Ville. Aux termes de ladite autorisation, la Ville pourra énumérer des conditions précises que le propriétaire du fonds servant devra respecter. À défaut pour le propriétaire du fonds servant de respecter lesdites conditions, la Ville pourra retirer l'autorisation, et ce, sans délai.

Tous les frais liés à la préparation des actes de servitude, incluant les frais de publication, ainsi que les frais d'une copie notariée pour la Ville seront à la charge de cette dernière.

Finalement, pour la création de la servitude sur les autres lots, il faut se référer aux sommaires suivants :

- Pour le lot 4 567 476 du cadastre du Québec, le sommaire 1134435003;
- Pour le lot 4 567 479 du cadastre du Québec, le sommaire 1134435004;
- Pour le lot 4 826 943 du cadastre du Québec, le sommaire 1134435005;
- Pour le lot 4 567 474 du cadastre du Québec, le sommaire 1134435007.

## **JUSTIFICATION**

Considérant les aspects suivants :

- La création de cette servitude a été convenue à même une entente de développement adoptée tant par le conseil d'agglomération que par le conseil d'arrondissement.
- Cette servitude permettra de s'assurer de la stabilité des murs de soutènement du viaduc et de prévoir à l'entretien de ceux-ci.
- Les conditions de cette servitude répondent aux exigences de l'ensemble des intervenants.
- Le promoteur désire débiter les travaux de construction de son projet et celui-ci doit, préalablement à l'obtention de son permis de construction, créer cette servitude.

Pour ces motifs, il y aurait lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte de servitude soumis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon l'entente de développement, cette servitude est consentie sans contrepartie monétaire. Selon la Section évaluations immobilières de la DSTI, la valeur marchande attribuable à cette servitude est estimée entre une valeur nominale et 23 000 \$. Cette valeur marchande est fournie seulement dans le but de déterminer le niveau décisionnel compétent.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Olivier CARIGNAN DE CARUFEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Marc SARRAZIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dany LAROCHE  
Conseiller en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2013-07-24

**Dossier # : 1134435007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lesquelles 7829329 Canada inc. et 7829337 Canada inc., accordent, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1469-03

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte par lesquelles 7829329 Canada inc. et 7829337 Canada inc., accordent, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph Est, constituée d'une partie du lot 4 567 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 95,2 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan I-29 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 10 juin 2013, sous sa minute 1423 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2014-03-19 16:39

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134435007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lesquelles 7829329 Canada inc. et 7829337 Canada inc., accordent, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1469-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 10 septembre 2010, une entente de développement a été signée entre Gestion Réseau Sélection et la Ville de Montréal dans le cadre d'un projet résidentiel situé sur l'ancien site de la compagnie connu sous le nom « Norampac ». Ce site est borné à l'est par la rue Molson, au sud par le boulevard Saint-Joseph Est, à l'ouest par la rue D'Iberville, ainsi que par les voies ferrées. Le projet prévoit la construction de 1 163 logements, une polyclinique de 4 000 m<sup>2</sup>, un centre de soins de 125 chambres, une garderie et quelques commerces de voisinage sur la rue Molson.

À même cette entente de développement, ci-jointe, l'article 5 prévoit que le promoteur s'est engagé à créer une servitude réelle et perpétuelle de non-construction de bâtiment et d'aménagement de stationnement, sur une bande de terrain de 8 mètres de profondeur à partir des murs de soutènement du viaduc en bordure du boulevard Saint-Joseph Est et de la rue D'Iberville, le tout tel qu'illustré à l'annexe 1 de l'entente de développement.

Cependant, la Ville a constaté qu'une superficie additionnelle à la servitude illustrée à l'annexe 1 était requise afin de permettre une accessibilité via la rue D'Iberville. De ce fait, il a été convenu que cette servitude se prolongerait sur une partie du lot 4 567 474, soit après les murs de soutènement du viaduc, permettant ainsi à la Ville une meilleure accessibilité pour effectuer les manoeuvres nécessaires pour s'assurer de la stabilité des murs de soutènement du viaduc et de pourvoir à l'entretien de ceux-ci.

Également, suite à des opérations cadastrales, l'annexe 1 de l'entente de développement ne reflète pas le cadastre actuel. De ce fait, en se référant au plan de cadastre annexé, l'établissement de la servitude grèvera les lots 4 567 476, 4 567 479, 4 826 943, 5 058 817 et 4 567 474 du cadastre du Québec. Une description technique et un plan illustrant la servitude ont été réalisés pour chacun de ces lots. De plus, il est à mentionner que Groupe Réseau Sélection s'est entendu avec d'autres promoteurs pour développer le site, faisant en sorte que chaque lot mentionné ci-dessus soit détenu par un propriétaire distinct. De ce fait, un projet d'acte de servitude sera présenté aux instances décisionnelles pour chacun des

lots.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (DAUSE) a donc communiqué avec la Direction des stratégies et des transactions immobilières (la « DSTI ») afin d'entreprendre les procédures de création de ladite servitude sur chacun des lots.

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de servitude qui grèvera le lot 4 567 474 du cadastre du Québec, propriété de 7829329 Canada inc et 7829337Canada inc.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 1739** - 27 novembre 2013 - Approuver un projet d'acte par lequel 9232-5406 Québec inc. accorde une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est et au sud-ouest de la rue Molson, constituée d'une partie du lot 4 567 476 du cadastre du Québec.

**CE13 1740** - 27 novembre 2013 - Approuver un projet d'acte par lequel 9232-5398 Québec inc. accorde, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est et au sud-ouest de la rue Molson, constituée d'une partie du lot 4 567 479 du cadastre du Québec.

**CE13 1741** - 27 novembre 2013 - Approuver un projet d'acte par lequel 9222-6810 Québec inc. accorde une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain, située au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph Est et au nord-est de la rue D'Iberville, constituée d'une partie du lot 4 826 943 du cadastre du Québec.

**DB124814038** - 11 juillet 2012 - Approuver le projet de remplacement du lot 4 567 475, du plan cadastral parcellaire, cadastre du Québec, situé au 5200, rue Molson, par les lots 5 058 816 et 5 058 817. Le projet de remplacement est préparé par monsieur Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, le 24 avril 2012 - Minute : 15087.

**CG10 0303** - 26 août 2010 - Approuver le projet d'entente de développement avec Gestion Réseau Sélection pour la réalisation du projet immobilier à vocation principalement résidentielle sur le site de la Norampac.

**CA10 260205** - 5 juillet 2010 - Approbation de l'entente de développement pour la réalisation du projet immobilier à vocation principalement résidentielle sur le site de la Norampac - Conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et conseil d'agglomération.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver un projet d'acte par lesquelles 7829329 Canada inc. et 7829337 Canada inc. accordent, sans contrepartie monétaire, une servitude d'entretien des murs de soutènement du viaduc et de passage, en faveur de la Ville, sur une parcelle de terrain située au nord-est de la rue D'Iberville et au nord-ouest du boulevard St-Joseph Est, constituée d'une partie du lot 4 567 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 95,2 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan I-29 Rosemont préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 10 juin 2013, sous sa minute 1423.

Le présent sommaire concerne l'établissement de la servitude sur le lot 4 567 474, le fonds servant, propriété de 7829329 Canada inc. et 7829337 Canada inc.

Au niveau de l'établissement de la servitude, celle-ci prévoit les conditions suivantes :

- Le propriétaire du fonds servant devra aménager l'assiette de la servitude conformément au permis de construction émis par l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.
- L'aménagement paysager, les travaux d'entretien (incluant notamment la tonte, la coupe, l'émondage et l'enlèvement de tout arbre, arbuste et de toute branche et racine, le cas échéant) seront à la charge exclusive du propriétaire du fonds servant.
- Un droit de passage, à pied et en véhicule, aux employés et sous-traitants de la Ville afin de maintenir en état, réparer, remplacer et inspecter, au besoin, les murs de soutènement du viaduc longeant la rue St-Joseph Est et D'Iberville. Cette servitude d'accès pourra s'exercer par tout moyen et avec tout appareil ou équipement jugé approprié par la Ville afin d'effectuer les travaux requis aux murs de soutènement du viaduc. La Ville s'engage, avec diligence, à réparer la surface du fonds servant et à rétablir la surface gazonnée dans l'état où elle se trouvait avant l'exécution de tous travaux, à l'exception des jardinets qui seront de la responsabilité du fonds servant.
- La présente servitude inclut également une servitude de non-stationnement et de non-construction de bâtiment prohibant tout ouvrage, construction ou plantation incompatible avec l'exercice du présent droit de passage sur le fonds servant. Le propriétaire du fonds servant devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher quelque obstruction que ce soit du fonds servant afin de permettre la libre circulation aux employés et sous-traitants de la Ville.
- Le propriétaire du fonds servant doit installer un système de drainage adéquat permettant d'éviter l'accumulation d'eau le long du mur de soutènement.
- Aucune compaction dynamique ne doit être effectuée sur le fonds servant, et ce, de quelque manière que ce soit.
- Aucune excavation plus profonde que la position de la semelle du mur de soutènement existant n'est permise à moins qu'une telle excavation ne soit effectuée en prenant toutes les mesures nécessaires pour ne pas endommager la semelle et le mur. Si le propriétaire du fonds servant désire entreprendre des travaux sur le fonds servant, il en avisera la Ville au préalable. Ainsi, la Ville pourra alors imposer au propriétaire du fonds servant toutes les conditions qu'elle jugera appropriées dans les circonstances afin d'assurer la sécurité et la stabilité des murs du viaduc.
- Aucun entreposage et aucune surcharge de matériaux pouvant affecter les murs de soutènement du viaduc ne doivent être faits sur le fonds servant sous aucune condition.
- Aucun véhicule de plus de dix (10) tonnes ne devra circuler sur le Fonds servant, à moins que la Ville nécessite tel véhicule dans le cadre de l'exercice de la présente servitude ou le propriétaire du fonds servant en fasse la demande à la Ville. La Ville pourra exiger tout document et/ou rapport nécessaire à l'examen de la demande. Préalablement à la circulation du ou des véhicule (s) concerné (s), le propriétaire du fonds servant devra avoir reçu une autorisation écrite de la Ville. Aux termes de ladite autorisation, la Ville pourra énumérer des conditions précises que le propriétaire du fonds servant devra respecter. A défaut pour le propriétaire du fonds servant de respecter lesdites conditions, la Ville pourra retirer l'autorisation, et ce, sans délai.

Tous les frais reliés à la préparation des actes de servitude, incluant les frais de publication, ainsi que les frais d'une copie notariée pour la Ville seront à la charge de cette dernière.

Finalement, pour la création de la servitude sur les autres lots, il faut se référer aux sommaires suivants :

- Pour le lot 4 567 476 du cadastre du Québec, le sommaire 1134435003;
- Pour le lot 4 567 479 du cadastre du Québec, le sommaire 1134435004;
- Pour le lot 4 826 943 du cadastre du Québec, le sommaire 1134435005;
- Pour le lot 5 058 817 du cadastre du Québec, le sommaire 1134435006.

## **JUSTIFICATION**

Considérant les aspects suivants :

- La création de cette servitude a été convenue à même une entente de développement adoptée tant par le conseil d'agglomération que par le conseil d'arrondissement.
- Cette servitude permettra de s'assurer de la stabilité des murs de soutènement du viaduc et de prévoir à l'entretien de ceux-ci.
- Les conditions de cette servitude répondent aux exigences de l'ensemble des intervenants.
- Le promoteur désire débiter les travaux de construction de son projet et celui-ci doit, préalablement à l'obtention de son permis de construction, créer cette servitude.

Pour ces motifs, il y aurait lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte de servitude soumis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon l'entente de développement, cette servitude est consentie sans contrepartie monétaire. Selon la Section évaluations immobilières de la DSTI la valeur marchande attribuable à cette servitude est estimée entre une valeur nominale et 3 000 \$. Cette valeur marchande est fournie seulement dans le but de déterminer le niveau décisionnel compétent.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Olivier CARIGNAN DE CARUFEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Marc SARRAZIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dany LAROCHE  
Conseiller en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

Le : 2013-07-24

CE : 20.009

2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1146368001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 147 100 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 147 100 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Les YMCA du Québec</b>	« Programme Alternative Suspension »	<b>25 000 \$</b>
<b>Intégration jeunesse du Québec inc.</b>	« De la Racine au sommet »	<b>25 000 \$</b>
<b>Cybercap</b>	« Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	<b>50 000 \$</b>
<b>Fondation Acrovive</b>	« AcroAdo - s'accrocher à son Parkour ! Édition 2014 »	<b>25 000 \$</b>
<b>École de percussions du Québec</b>	« Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! »	<b>22 100 \$</b>

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Johanne DEROME **Le** 2014-03-26 08:58

**Signataire :**

Johanne DEROME

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146368001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 147 100 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, octroyant à la Ville une contribution financière de 18 M\$ pour deux ans (2013 — 2014 et 2014 — 2015), soit 9 M\$ par année. Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention

de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE13 0481 du 17 avril 2013**

Adopter le projet de Stratégie jeunesse montréalaise 2013 – 2017 et mandater la Direction de la diversité sociale pour effectuer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie

### **CE13 0386 du 3 avril 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à École de percussions du Québec pour le projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

### **CE13 0327 du 20 mars 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$, soit 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative Suspension » et 25 000 \$ à Intégration jeunesse du Québec Inc. pour le projet « De la Racine au sommet », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

### **CE13 0258 du 6 mars 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 100 000 \$, dont 50 000 \$ à Cybercap pour le projet « Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia », 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour le projet « AcroAdo – s'accrocher à son Parkour ! Édition 2013 » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

### **CE12 1205 du 1er août 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour la réalisation du projet « Accro-Ado : S'accrocher à son Parkour », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS – Ville

### **CE12 1202 du 1er août 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à École de percussions du Québec pour la réalisation du projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi, je garde le rythme! », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville

### **CE12 0965 du 13 juin 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 305 000 \$, dont 50 000 \$ à Cybercap pour le projet « Transition - Intégration socio-professionnelle des jeunes décrocheurs par le multimédia », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville (2009 - 2011)

### **CE12 0677 du 9 mai 2012**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, pour l'année 2012, soit 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative suspension » et 25 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour le projet « De la Racine au Sommet »,

dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville – MESS

## **DESCRIPTION**

Les organismes qui seront soutenus dans le cadre de l'entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le MESS sont les suivants :

### **Les YMCA du Québec**

#### **Projet : « Programme Alternative Suspension »**

Montant : 25 000 \$

Plus de 900 jeunes et leurs parents sont rejoints par ce programme qui vise à offrir une alternative et un encadrement aux suspensions scolaires. Le programme intervient directement auprès des jeunes ciblés qui sont également aux prises avec des problématiques de flânage, de toxicomanies et de délinquance. Les parents sont intégrés à la démarche.

Ce projet s'inscrit dans le domaine d'intervention n° 3 « Persévérance scolaire et développement économique » de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 — 2017.

### **Intégration jeunesse du Québec inc.**

#### **Projet : « De la Racine au sommet »**

Montant : 25 000 \$

12 jeunes adultes, éloignés du marché du travail, sont invités à participer à des ateliers et des stages d'initiation au travail en plus de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et soutenu. Les activités s'inscrivent en environnement et en horticulture, deux secteurs en progression qui intéressent énormément les jeunes. Le projet propose également la réalisation de plusieurs activités avec les Éco-Centres et les Éco-quartiers.

Ce projet s'inscrit dans le domaine d'intervention n° 3 « Persévérance scolaire et développement économique » de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 — 2017.

### **Cybercap**

#### **Projet : « Transition — Intégration socio-professionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »**

Montant : 50 000 \$

Favoriser le développement des compétences de soixante jeunes de 18 à 25 ans par un stage professionnel d'immersion en production multimédia.

Ce projet s'inscrit dans le domaine d'intervention n° 3 « Persévérance scolaire et développement économique » de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 — 2017.

### **Fondation Acrovive**

#### **Projet : « Acro-Ado — S'accrocher à son Parkour! Édition 2014 »**

Montant : 25 000 \$

Offrir à 200 jeunes (issus des milieux défavorisés, nouveaux arrivants, décrocheurs scolaires) des cours de Parkour et développer leur sentiment d'appartenance à un groupe (Le Parkour est une technique unissant acrobaties, dépassement de soi et développement de saines habitudes de vie).

Ce projet s'inscrit dans le domaine d'intervention n° 3 « Persévérance scolaire et développement économique » de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 — 2017.

### **École de percussions du Québec**

#### **Projet : « Persévérance SAMAJAM — Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! »**

Montant : 22 100 \$

École de percussions du Québec collabore aux initiatives visant la persévérance scolaire auprès des enfants de 6 à 12 ans dans les écoles défavorisées de Montréal et même du Québec en mettant sur pied des ateliers de percussions et de danse axés sur l'estime de soi et la persévérance scolaire. La clientèle adolescente qui décroche majoritairement en secondaire 3 ne bénéficiait pas de ce type d'interventions. Depuis 2 ans, le projet pilote « Persévérance SAMAJAM — Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! » est en action dans trois organismes jeunesse de milieux défavorisés et où le taux de décrochage scolaire est fort élevé. Cette action est complémentaire aux initiatives du milieu scolaire.

Ce projet s'inscrit dans le domaine d'intervention n° 3 « Persévérance scolaire et développement économique » de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 — 2017.

## JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015). Ils respectent les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrivent dans les domaines d'orientations de la Stratégie jeunesse municipale montréalaise 2013 - 2017. Les problématiques liées à l'insertion socio professionnelle et à la persévérance scolaire sont traitées dans le cadre de ces projets. Après analyse des résultats antérieurs et des projets 2013, la Direction de la diversité sociale (DDS) recommande leur reconduction.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget requis pour la dépense alloué via l'Entente Ville-MESS demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (MESS). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé		Soutien recommandé 2014	Projet	MESS p/r total projet
	2012	2013			
Les YMCA du Québec	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	« Programme Alternative suspension »	3,5 %
Intégration jeunesse du Québec inc.	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	« De la Racine au Sommet »	100 %
Cybercap	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	« Transition - Intégration socio-professionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	8,4 %
Fondation Acrovive	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	« Acro-Ado - S'accrocher à son Parkour! Édition 2014 »	100 %
École de percussions du Québec	25 000 \$	25 000 \$	22 100 \$	« Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme! »	93 %

Les crédits nécessaires sont réservés par la demande d'achat 329220.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets permettent de réaliser les actions sociales inscrites au plan d'action, notamment les actions 36 et 37, à savoir l'Action 36 - Être équitable, où Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et l'Action 37 - Assurer la relève, où elle s'engage, entre autres, à encourager l'engagement des jeunes Montréalais, issus notamment des communautés culturelles, par des activités et des emplois en environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets permettent aux diverses clientèles de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en les familiarisant aux nouvelles technologies, à une nouvelle pratique sportive et à des activités de socialisation, d'insertion socio-professionnelle et de lutte contre le décrochage scolaire.

Le projet « Programme Alternative Suspension » des YMCA du Québec intervient directement sur les jeunes exclus temporairement de l'école et permet de prévenir le décrochage scolaire et social.

Par le projet « De la Racine au sommet », Intégration jeunesse du Québec inc. propose à des jeunes vulnérables de participer à une démarche alternative en insertion qui leur permettra d'acquérir des compétences personnelles et professionnelles et d'intégrer positivement le marché du travail.

La démarche du projet « Transition — Intégration socio-professionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia » proposée par Cybercap permet à des cohortes de jeunes, éloignées du marché du travail, de bénéficier d'un accompagnement adéquat pour s'insérer positivement ou effectuer un retour à l'école. Le projet a déjà démarré grâce à l'apport budgétaire des autres bailleurs de fonds, notamment Emploi-Québec.

Avec l'édition 2014 de son projet « Acro-ado - S'accrocher à son Parkour! », la Fondation Acrovive propose à des groupes de jeunes, issus de cinq milieux défavorisés, de participer à des activités sportives et sécuritaires qui leur permettent de sortir de leur milieu et de leur isolement. Ils développent leurs capacités physiques, leur confiance en soi et adoptent de meilleures habitudes de vie.

École de percussions du Québec embauche majoritairement de jeunes artistes issus de l'immigration ou nouvellement arrivés à Montréal. Le projet « Persévérance SAMAJAM » contribue donc à la relève artistique et l'intégration positive des immigrants. Le dynamisme des artistes est contagieux et motive les adolescents, notamment ceux issus des communautés d'origines diverses, à mieux persévérer.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes réalisent plusieurs activités de communication et mentionnent la contribution et le partenariat avec la Ville et dans le cadre de l'Entente dans chaque publication. Les communications se font selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Avril 2014** Présentation au CE pour approbation

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de la DDS. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mustapha TRARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mokhtar Mehdi LEKEHAL  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2014-03-14



**Dossier # : 1143673002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution financière de 700 \$, plus taxes, provenant du Festival Montréal en lumière pour la prestation de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre de la Nuit blanche / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 700 \$, plus taxes, provenant du Festival Montréal en lumière, pour la prestation de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités tenues lors de la Nuit blanche ;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter ce montant pour la réalisation et la présentation de ces activités, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-03-18 18:40

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143673002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution financière de 700 \$, plus taxes, provenant du Festival Montréal en lumière pour la prestation de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre de la Nuit blanche / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'histoire de Montréal a développé au cours des années une expertise reconnue en muséologie historique et en histoire orale. Sa mission révisée en 2010 comporte l'engagement suivant: « Il offre son expertise et travaille souvent en collaboration avec les groupes qui désirent retracer leur histoire et la diffuser. Il contribue ainsi à mettre en valeur la diversité culturelle de Montréal et promeut une meilleure compréhension interculturelle parmi les citoyens ». Le Centre d'histoire participe à plusieurs activités panmontréalaises telles la Journées des musées montréalais, l'Opération patrimoine architectural de Montréal, les Journées de la culture et la Nuit blanche.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1676 - 30 octobre 2013 : Autoriser la réception d'une contribution financière de 1 000 \$ provenant du Festival Montréal à en lumière pour la prestation de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités tenues lors de la Nuit blanche ; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter ce montant pour la réalisation et la présentation de ces activités, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**DESCRIPTION**

Le Centre d'histoire de Montréal réalise, depuis 2003, diverses activités culturelles (musique, danses swing et africaine, cinéma, etc.) dans le cadre de la Nuit blanche du Festival Montréal en lumière. Ces activités occasionnant des dépenses supplémentaires, le Festival Montréal en lumière offre une contribution à ses partenaires. Le Centre d'histoire

souhaite affecter ce revenu aux dépenses reliées à la réalisation et à la présentation de cette activité.

## **JUSTIFICATION**

Le Centre d'histoire collabore depuis 2003 à la Nuit blanche en présentant des activités ponctuelles, non prévues dans sa programmation régulière. Ces présentations nécessitent l'embauche d'artistes, performeurs, etc., en plus d'agents de sécurité, compte tenu du nombre élevé de visiteurs lors de l'événement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

<b>Budget additionnel revenu</b>	<b>2014</b>
AF Général Ville / Créd. associés à rev. dédiés / Centre d'histoire de Montréal - Budget additionnel / Musées et centres d'exposition / Subv. - Budget de fonct. - Autres org. / Autres programmes d'aide et de subventions / Nuit blanche	700,00 \$

  

<b>Budget additionnel dépenses</b>	<b>2014</b>
AF Général Ville / Créd. associés à rev. dédiés / Centre d'histoire de Montréal - Budget additionnel / Musées et centres d'exposition / Serv. Tech.- Sport, culture et événements publics/ Général / Nuit Blanche.	700,00 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

De par leur nature, ces activités contribuent à la démocratisation de l'histoire et du patrimoine, à la diversité et au dynamisme culturel et respectent les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqué, matériel publicitaire de « Nuit blanche à Montréal », édition 2014, et diffusion Web.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Novembre 2013 à février 2014 : Recherche et préparation.
- Mars 2014 : Présentation de l'événement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC  
Chef de section - Centre d'histoire de Montréal

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-12

Paul LANGLOIS  
Chef de division - Action culturelle et  
partenariats

**Dossier # : 1145337004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2013 et ajustement du budget d'immobilisations 2014 du conseil municipal

Il est recommandé:

- D'adopter un budget supplémentaire de 252 407 000 \$ au PTI 2014-2016, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2013, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe.
- D'adopter un budget supplémentaire de 30 000 000 \$ au PTI 2014-2016 au programme d'amélioration de l'appareil municipal.
- De signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de la Ville centre, inclus dans les reports mentionnés ci-dessus devront être engagés en cours d'année 2014. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2014 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2014.
- De signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2014-03-27 10:00

**Signataire :**

Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145337004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2013 et ajustement du budget d'immobilisations 2014 du conseil municipal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2014-2016 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2013 et de l'ajout d'un budget additionnel en 2014 au conseil municipal en raison d'un niveau plus bas que prévu, des dépenses d'investissement en 2013.

Les dépenses réelles des arrondissements pour l'année 2013, s'élèvent à un montant de 122,3 M\$. Un portrait des résultats des arrondissements au 31 décembre 2013 est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI au net), l'enveloppe budgétaire allouée aux unités administratives est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions. Ainsi, le montant de 252,4 M\$ de dépenses d'immobilisations, reporté aux arrondissements a été calculé de la façon suivante : budget net modifié au 31 décembre 2013 moins la dépense réelle au net. Le résultat de ces reports est présenté en pièce jointe.

Par ailleurs, compte tenu du niveau plus bas que les prévisions initiales des dépenses réelles d'investissement 2013, il résulte un besoin d'emprunt en 2014 inférieur de 40,0 M\$ aux prévisions. Il est suggéré d'utiliser une partie de cette marge, soit 30,0 M\$ (75% des 40,0 M\$) pour bonifier le budget 2014 pour le volet municipal, aux fins d'investissements dans des projets jugés prioritaires par l'Administration.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM12 0767-1 du 20 septembre 2012 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (Volet Ville centrale)
- CM13 0870 du 16 septembre 2013 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (Volet Ville centrale)
- CM13 0343 du 23 avril 2013 portant report des budgets d'immobilisations non utilisés en 2012 - Adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2013 - 2015

**DESCRIPTION**

Tel que prévu lors de la confection du budget de 2013-2015, les budgets non utilisés au 31 décembre 2013 des dépenses d'immobilisations des arrondissements seront reportés en cours d'année 2014 pour leurs PTI 2014-2016. Rappelons que le montant des reports représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2013 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements.

## **JUSTIFICATION**

L'objet du présent dossier vise:

- L'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2014-2016 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2013.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

1 - Les budgets relevant du conseil municipal reportés en 2014 se chiffrent à 252,4 M\$ pour les arrondissements. Ces budgets incluent des transferts de PTI des services centraux pour un montant global de 70,1 M\$. L'état des reports est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Il est signifié aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de la Ville centre inclus dans les reports mentionnés ci-dessus devront être engagés en cours d'année 2014. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2014 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de PTI de 2014.

Par ailleurs, les arrondissements ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

2 - Le budget additionnel au PTI 2014, relevant du conseil municipal s'élève à 30,0 M\$ et sera alloué au programme d'amélioration de l'appareil municipal (#31500). Ce budget servira à accélérer les travaux jugés prioritaires par l'administration pour certains projets ainsi qu'à faire face aux imprévus au cours de l'exercice 2014.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report des budgets d'arrondissement et l'ajout d'un budget additionnel au PTI 2014-2016 permettra notamment aux arrondissements et aux services centraux de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil municipal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Youcef OUCHENIR  
CONSEILLER EN PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain GOUIN  
Directeur - Planification stratégique

Le : 2014-03-24



**Dossier # : 1145337005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2013 et ajustement du budget d'immobilisations 2014 du conseil d'agglomération

Il est recommandé:

- D'adopter un budget supplémentaire de 16 339 000 \$ au PTI 2014-2016, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2013, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, selon le document présenté en pièce jointe.
- D'adopter un budget supplémentaire de 10 000 000 \$ au PTI 2014-2016 au programme d'amélioration de l'appareil municipal.
- De signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de l'agglomération mentionné ci-dessus, devront être engagés en cours d'année 2014. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2014 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2014.
- De signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2014-03-27 10:00

**Signataire :** Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145337005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2013 et ajustement du budget d'immobilisations 2014 du conseil d'agglomération

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2014-2016 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2013 et de l'ajout d'un budget additionnel en 2014 au conseil d'agglomération en raison d'un niveau plus bas que prévu, des dépenses d'investissement en 2013.

Parmi les budgets de dépenses d'immobilisations non utilisés de 2013 provenant des arrondissements, certains relèvent de la compétence du conseil d'agglomération dont principalement, certains projets réalisés à l'arrondissement Saint-Laurent et au centre-ville, dont la plus grande partie se situe sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Un portrait des dépenses réelles d'investissements en 2013 des reports, est fourni en pièces jointes au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI net), l'enveloppe budgétaire allouée aux unités administratives est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions.

Par ailleurs, compte tenu du niveau plus bas que les prévisions initiales des dépenses réelles d'investissement en 2013, il résulte un besoin d'emprunt en 2014 inférieur de 40,0 M\$ aux prévisions. Il est suggéré d'utiliser une partie de cette marge soit 10,0 M\$ (25% des 40,0 M\$) du surplus du budget d'emprunt pour bonifier le budget 2014 pour le volet d'agglomération aux fins d'investissements dans des projets jugés prioritaires par l'Administration.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0333 du 21 septembre 2012 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

CG13 0371 du 17 septembre 2013 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

CG13 0136 du 25 avril 2013 portant report des budgets d'immobilisation non utilisés en 2012 - Adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2013 - 2015.

## **DESCRIPTION**

Tel que prévu lors de la confection du budget de 2013-2015, les budgets non utilisés au 31 décembre 2013 des dépenses d'immobilisations des arrondissements seront reportés en cours d'année 2014 pour leurs PTI 2014-2016. Rappelons que le montant des reports représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2013 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements.

## **JUSTIFICATION**

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2014-2016 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2013.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

1 - Les budgets relevant du conseil d'agglomération reportés en 2014 porte sur un montant de 16,3 M\$ pour les arrondissements. Ce report concerne principalement l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant de 11,2 M\$ et l'arrondissement de Saint-Laurent pour un montant de 4,98 M\$. Voir en pièce jointe le détail des reports par arrondissement.

Il est signifié aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de l'agglomération, mentionné ci-dessus, devront être engagés en cours d'année 2014. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2014 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de PTI de 2014.

Par ailleurs, les arrondissements ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

2 - Le budget additionnel au PTI 2014, relevant du conseil d'agglomération s'élève à 10,0 M\$ (25 % de 40,0 M\$) et sera alloué au programme d'amélioration de l'appareil municipal (#31500). Ce budget servira à accélérer les travaux jugés prioritaires par l'Administration pour certains projets ainsi qu'à faire face aux imprévus au cours de l'exercice 2014.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de ces budgets permettra notamment aux arrondissements Ville-Marie, Saint-Laurent et aux services centraux de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements ou projets identifiés par les services centraux sera effectué ultérieurement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Youcef OUCHENIR  
CONSEILLER EN PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain GOUIN  
Directeur - Planification stratégique

Le : 2014-03-24



**Dossier # : 1145205001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2013, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2013 à des projets spécifiques.

Il est recommandé :

1. d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2013 de la Ville de Montréal;
2. d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2013 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
3. de retourner une somme de 18 790,0 \$ (en milliers de dollars) des surplus affectés à la Société de vélo en libre-service (SVLS) au surplus libre de la Ville;
4. d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 20 352,5 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et autoriser les transferts aux arrondissements ;
5. de récupérer les déficits de 2013 des arrondissements pour un montant de 7 592,2 \$ (en milliers de dollars) ;
6. de récupérer de l'arrondissement L'Île-Bizard–Ste-Geneviève en vertu de la «Politique d'attribution, d'utilisation et de remboursement du Fonds de soutien remboursable 2008 - Neige de la Ville de Montréal», le dernier versement de 236,0 \$ (en milliers de dollars) ;
7. de récupérer le solde des déficits des exercices antérieurs au 31 décembre 2013 des arrondissements pour un montant de 4 980,7 \$ (en milliers de dollars) ;
8. d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 9 090,0 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques, représentant le surplus 2013 du Fonds des conduits souterrains ;
9. d'adopter l'affectation du surplus aux dossiers suivants (en milliers de dollars) :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du matériel roulant- Fonds de location à long terme - remboursement du capital.</li> </ul>	581,4 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de la mise en valeur du territoire - Fonds de dynamisation des rues commerciales.</li> </ul>	1 336,6 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de l'environnement et développement durable - Renflouement du fonds d'énergie.</li> </ul>	1 291,9 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de la culture et du patrimoine - Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF.</li> </ul>	637,9 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 847,8 \$</b>

10. de réserver du surplus libre du conseil municipal un montant de 12 572,9 \$ (en milliers de dollars) pour couvrir la récupération future des déficits des arrondissements.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2014-04-02 08:40

**Signataire :**

Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145205001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2013, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2013 à des projets spécifiques.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 sera déposé à l'assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014 (1143592001).

Ce rapport démontre que la Ville de Montréal dégage un surplus global de 17,6 M\$ composé d'un surplus de 26,0 M\$ pour le volet municipal et d'un déficit de 8,4 M\$ pour le volet agglomération. Les surplus ou les déficits dégagés des activités du volet municipal appartiennent à la Ville et aux arrondissements. Il revient au conseil municipal d'en disposer, d'en établir les utilisations et le mode de partage. De plus, le conseil municipal doit prévoir les modalités de remboursement pour les arrondissements ayant un déficit de gestion.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0344 - 22 avril 2013 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2012 à des projets spécifiques

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande :

1. d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2013 (« *Politique surplus 2013* ») présentée en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

Comparativement aux politiques adoptées dans les années antérieures, certaines modifications ont été apportées à la « *Politique surplus 2013* » et touchent principalement le resserrement des règles de comblement des déficits des arrondissements :

- Précision à l'application des règles relatives aux déficits de l'exercice 2013 et aux dettes non remboursées des exercices antérieurs
- Échéancier précis pour soumettre le plan de remboursement : 30 juin 2014

- Délai maximal de remboursement : 3 ans

2. d'affecter des surplus cumulés après les résultats de l'exercice financier 2013 « volet municipal » en fonction des priorités et des obligations identifiées par l'administration municipale, comme suit :

**Détail financier de l'appropriation de surplus au 31 décembre 2013 (en milliers \$)**

	<b>Volet municipal</b>	<b>Volet agglomération</b>	<b>Total</b>
<b><u>Sommes disponibles après résultats 2013</u></b>			
Surplus libre cumulé au 31 décembre 2013 disponible pour affectation	2 825,9	18 592,0	21 417,9
Retour au surplus libre des sommes affectées pour le dossier Bixi ( <b>Note 1</b> )	18 790,0	-	18 790,0
Résultat / surplus(déficit) - Exercice 2013	25 974,8	(8 417,0)	17 557,8
<b>Surplus libre disponible avant affectations</b>	<b>47 590,7</b>	<b>10 175,0</b>	<b>57 765,7</b>
<b><u>Affectations</u></b>			
<b><i>Arrondissements (Note 2)</i></b>			
Surplus de gestion des arrondissements	(20 352,5)	-	(20 352,5)
Récupération des déficits 2013 des arrondissements	7 592,5	-	7 592,5
Récupération Fonds de soutien remboursable 2008 - Neige	236,0	-	236,0
Récupération des déficits des exercices antérieurs au 31 décembre 2013 des arrondissements	4 980,7	-	4 980,7
<b><i>Autres</i></b>			
CSE- Fonds des conduits souterrains	(9 090,0)	-	(9 090,0)
<b>Sous-total affectations</b>	<b>(16 633,6)</b>	<b>-</b>	<b>(16 633,6)</b>
<b><u>Autres demandes d'affectation (Note3)</u></b>			

Fonds de location à long terme de véhicules (CE09 0824)	(581,4)	-	(581,4)
Fonds de dynamisation de rues commerciales (CE12 0394)	(1 336,6)	-	(1 336,6)
Fonds d'énergie (CE08 1163)	(1 291,9)	-	(1 291,9)
Entente sur le développement culturel (MCCCF) (CM12 1065)	(637,9)	(175,0)	(812,9)
<b>Sous-total autres demandes d'affectation</b>	<b>(3 847,8)</b>	<b>(175,0)</b>	<b>(4 022,8)</b>
<b>Affectation à l'équilibre budgétaire 2014</b>	<b>-</b>	<b>(10 000, 0)</b>	<b>(10 000,0)</b>
Surplus non affecté temporaire pour couvrir la récupération future des déficits des arrondissements ( <b>Note 4</b> )	(12 572,9)	-	12 572,9
<b>Surplus disponible après affectations</b>	<b>14 536,4</b>	<b>-</b>	<b>14 536,4</b>

**Explication appropriation de surplus au 31 décembre 2013 :**

**Note 1 :**

En 2011, un montant de 37 M\$ avait été réservé aux surplus affectés de la Ville pour sécuriser le contrat de prêt entre la Ville et la Société de vélo en libre-service (SVLS). Ce montant a été réduit proportionnellement aux remboursements du prêt effectués par la SVLS depuis cette date et à la valeur d'achat de 12 M\$ de certains actifs de SVLS par la Ville (CM14 0175).

De plus, un montant de 0,5 M\$ est nécessaire pour sécuriser le prêt que la Ville accordera à Bixi Montréal pour l'acquisition de véhicules et de remorques par cet organisme afin de lui permettre de procéder au déploiement des stations et des vélos pour la saison 2014 (CM14 0301).

Devant le doute quant à la capacité de SVLS de rembourser le prêt qu'elle doit à la Ville, la perte de la valeur du prêt de SVLS a été reconnue aux résultats de l'exercice de 2013, libérant ainsi le solde des surplus affectés pour le retourner au surplus libre de la Ville.

	<i>(en millions \$)</i>
Surplus affecté au prêt initial	37,0
Remboursements par la SVLS	(5,8)
Acquisition de certains éléments d'actif de SVLS	(12,0)
	<u>19,2</u>
Prêt à Bixi Montréal	<u>(0,5)</u>
À retourner au surplus libre	<u><u>18,8</u></u>

## **Note 2 :**

Les affectations aux arrondissements (en milliers de dollars) visent :

- à affecter du surplus un montant de 20 352,5 \$ pour les arrondissements qui ont terminé l'exercice 2013 en surplus;
- à récupérer les déficits de 2013 des arrondissements pour un montant de 7 592,2 \$;
- à récupérer le solde des déficits des exercices antérieurs au 31 décembre 2013 des arrondissements pour un montant de 4 980,7 \$;
- à récupérer de l'arrondissement L'Île-Bizard–Ste-Geneviève, le dernier versement de 236,0 \$ en vertu de la « *Politique d'attribution, d'utilisation et de remboursement du Fonds de soutien remboursable 2008 - Neige de la Ville de Montréal* » ;

## **Note 3 :**

Ces affectations font suite aux décisions antérieures de l'Administration. Une description détaillée est incluse aux pièces jointes du présent dossier.

## **Note 4 :**

Le surplus non affecté temporaire servira à couvrir la récupération future des déficits des arrondissements afin de sécuriser les sommes dues par les arrondissements en attente des remboursements. Effectivement, ces sommes ne seront rendues disponibles qu'une fois les remboursements effectués par les arrondissements.

## **JUSTIFICATION**

L'affectation des surplus est nécessaire selon les politiques établies et permet le transfert des surplus aux arrondissements, à la CSE et au financement de certains projets spécifiques.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les sommes allouées aux arrondissements à des fins d'affectations seront disponibles une fois que le présent sommaire décisionnel aura été approuvé par le conseil municipal.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniela TANASE  
Conseillère en planification budgétaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hanh TRAN  
Directrice - Opérations budgétaires et comptables

Le : 2014-04-01



**Dossier # : 1145205002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2013 - Volet agglomération.

Il est recommandé :

1. d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 175,0 \$ (en milliers de dollars) pour l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCC.
2. d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 10 000,0 \$ (en milliers de dollars) au budget 2014 du conseil d'agglomération.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2014-04-02 08:41

**Signataire :**

Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145205002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2013 - Volet agglomération.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 sera déposé à l'assemblée du conseil d'agglomération du 1er mai 2014 (1143592002).

Ce rapport démontre que la Ville de Montréal dégage un surplus global de 17,6 M\$ composé d'un surplus de 26,0 M\$ pour le volet municipal et d'un déficit de 8,4 M\$ pour le volet agglomération. Les surplus ou les déficits dégagés des activités du volet agglomération appartiennent à l'Agglomération et il revient au conseil d'agglomération d'en disposer, d'en établir les utilisations et le mode de partage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0137 - 25 avril 2013 - Adopter l'affectation de surplus dégagés de l'exercice financier 2012 - Volet agglomération

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande l'affectation des surplus cumulés « volet agglomération » en fonction des priorités et des obligations identifiées par l'administration municipale.

- Affecter un montant de 175,0\$ (milliers de \$) des surplus cumulés pour l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF (CM12 1065) (une description détaillée de la demande est présentée en pièce jointe au présent dossier).
- Affecter un montant de 10 000,0\$ (en milliers de dollars) des surplus cumulés pour l'équilibre budgétaire de 2014. Mentionnons qu'un montant de 15 000,0\$ (en milliers de \$) était prévu dans le budget de 2014 aux fins d'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, le calendrier financier prévoit la production de prévisions budgétaires trimestrielles pour l'exercice 2014 aux dates suivantes : 31 mars, 30 juin et 30 septembre. Lors de ces exercices, le Service des finances évaluera la situation financière de la Ville et,

le cas échéant, proposera à l'Administration les mesures requises afin d'assurer l'atteinte de l'équilibre budgétaire 2014.

## **JUSTIFICATION**

L'affectation des surplus permet le transfert des surplus au financement de certains projets spécifiques ainsi que l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Détail financier de l'appropriation de surplus au 31 décembre 2013 ( en milliers \$ )**

	Volet agglomération
<b><u>Sommes disponibles après résultats 2013</u></b>	
Surplus libre cumulé au 31 décembre 2013 disponible pour affectation	18 592,0
Résultat / surplus(déficit) - Exercice 2013	(8 417,0)
<b>Surplus libre disponible avant affectations</b>	<b>10 175,0</b>
<b><u>Affectations</u></b>	
Entente sur le développement culturel (MCCCF) (CM12 1065)	(175,0)
Équilibre budgétaire 2014	(10 000,0)
<b>Sous-total affectations</b>	<b>(10 175,0)</b>
<b>Surplus disponible après affectations</b>	<b>-</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les sommes allouées à des fins d'affectations seront disponibles une fois que le présent sommaire décisionnel aura été approuvé par le conseil d'agglomération.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniela TANASE  
Conseillère en planification budgétaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-04-01

Hanh TRAN  
Directrice - opérations budgétaires et  
comptables



**Dossier # : 1141781001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 225 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour la mise en opération du nouveau Centre de soccer de Montréal.

Il est recommandé :  
d'autoriser un virement budgétaire de 225 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie, pour la mise en opération du nouveau Centre de soccer de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Johanne DEROME **Le** 2014-04-02 11:16

**Signataire :**

Johanne DEROME

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141781001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 225 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour la mise en opération du nouveau Centre de soccer de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la fin de l'année 2014, le Centre de soccer de Montréal ouvrira ses portes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Réclamé de longue date par le milieu du soccer, il répond à un besoin important en terrains intérieurs sur l'île de Montréal. Les principes directeurs à la base de la programmation du Centre de soccer de Montréal sont la priorisation du soccer, de la clientèle jeunesse et des Montréalais des dix-neuf arrondissements.

Misant sur l'innovation et le renouveau, le Centre de soccer de Montréal est construit en deux phases :

1. un bâtiment comprenant un terrain de soccer à onze divisible en trois terrains de soccer à sept, des gradins de 750 places, des services d'appoint et des espaces administratifs;
2. un terrain extérieur éclairé de soccer/football, ainsi que des gradins fixes de 600 places.

Le projet se démarque sur le plan de l'architecture notamment avec sa structure de toit de longue portée en bois et son enveloppe de verre sur les quatre façades. Remarquable au niveau du développement durable, il constituera la figure de proue d'une nouvelle génération d'immeubles municipaux qui visent à réduire l'empreinte écologique. Ce projet d'envergure incarne le renouveau sur tous les aspects.

À la suite d'un accord de principe pour la construction en régie du Centre en 2009 et de la décision de réaliser un concours d'architecture en 2011, le projet a fait l'objet d'une consultation publique en mai 2012 afin d'autoriser la construction ainsi que les modifications au plan d'urbanisme. Dans son rapport déposé en août 2012, l'Office de consultation

publique de Montréal se prononçait favorablement sur l'ensemble du projet. Le chantier de la phase 1 a débuté à l'été 2013. La construction va bon train et l'échéance visée pour l'ouverture est l'hiver 2014-2015. Les travaux de la phase 2 concernant le terrain de soccer extérieur sont prévus débuter au printemps 2014, à la suite de l'octroi de contrat qui sera présenté en avril.

D'autre part, le modèle d'affaires du Centre de soccer de Montréal a été adopté par le comité exécutif le 4 septembre 2013. Il repose sur un mode de gestion mixte. La gestion des plages horaires occupées par le soccer sera effectuée via un contrat octroyé à l'Association régionale de soccer Concordia. La Ville conserve la responsabilité et le contrôle de l'installation, elle est ainsi responsable de la gestion globale, de l'adoption de la tarification, de la priorisation des clientèles, de la gestion des plages horaires pour des activités autres que le soccer, de l'approbation de la programmation, de l'entretien et, de façon générale, de la gestion des contrats au secteur privé. La Direction des immeubles de la Ville est quant à elle mandatée pour voir à l'entretien du bâtiment, en régie ou via des contrats, comme pour tous les immeubles corporatifs.

Malgré cette décision du comité exécutif, les prévisions budgétaires pour opérer le Centre de soccer n'ont pas été intégrées à l'automne dernier au cadre budgétaire 2014, à l'exception des frais immobiliers.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1371	4 septembre 2013	Adopter le modèle d'affaires proposé pour le Centre de soccer de Montréal et donner un accord de principe relatif aux termes du contrat de gestion entre l'Association régionale de soccer Concordia et la Ville pour le Centre de soccer de Montréal.
CM13 0582	17 juin 2013	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM pour une somme maximale de 39 474 619,12 \$, taxes incluses.
CM13 0130	26 février 2013	Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESM pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$, taxes incluses.
CM12 1018	9 novembre 2012	Adopter les règlements intitulés « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe sportif de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel » et « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».
CM11 1025	19 décembre 2011	Approuver un projet de protocole d'entente avec la Ville et le MAMROT relativement à l'octroi d'une aide financière de 12 680 400 \$ dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec sous volet 2.2 concernant le projet de centre de soccer intérieur au CESM.
CM11 1024	19 décembre 2011	Accorder un contrat de services professionnels à Saucier + Perrotte / Hughes Condon Marler architectes, pour les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESM pour une somme maximale de 1 212 965,72 \$, taxes incluses.
CM11 0890	16 novembre 2011	Accorder un contrat de services professionnels à Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée, Bouthillette, Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. pour les services d'ingénierie et d'architecture de paysage pour réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux liés à la construction du Centre de

CE11 1519	21 septembre 2011	soccer intérieur au CESM pour une somme maximale de 1 090 151,06 \$, taxes incluses.
		Appuyer le projet d'aménagement d'un terrain synthétique de soccer/football extérieur au nouveau Centre de soccer de Montréal au CESM afin qu'il puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II.
CE10 1600	23 mars 2011	Approuver l'orientation de procéder par concours d'architecture (architectes seulement) et parallèlement par appel d'offres public (ingénieurs et architectes paysagistes) pour les services professionnels.
CE09 0974	3 juin 2009	Donner un accord de principe pour la construction en régie d'un centre de soccer intérieur au CESM conditionnel à l'obtention d'une contribution financière du MAMROT.

## DESCRIPTION

Considérant qu'aucun budget n'a été accordé pour la mise en opération du Centre de soccer de Montréal, il est demandé d'autoriser un virement budgétaire pour que les sommes requises soient disponibles à la Direction des sports et de l'activité physique pour sa mise en opération, et ce, tel que prévu à l'échéancier de projet.

Une somme de 225 000 \$ est nécessaire en 2014 et inclut :

- l'embauche d'employés, l'un dès maintenant, le second en juin et les autres quatre semaines avant l'ouverture;
- des dépenses d'acquisition et des frais de fonctionnement correspondant à un mois d'opération;
- les dépenses associées aux contrats d'entretien sanitaire, de déneigement et d'énergie;
- des frais en communication, notamment pour l'inauguration et du matériel tels dépliants, affiches, avis, etc.

Le détail est disponible en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Diverses tâches reliées à l'opération doivent être réalisées dès maintenant afin que le Centre de soccer soit prêt pour son ouverture. La charge de travail des employés de la Direction des sports et de l'activité physique ne permet pas d'effectuer ces tâches additionnelles à même l'équipe actuelle.

De multiples validations techniques sur le plan fonctionnel sont requises durant le chantier de construction (choix des finis, du mobilier, des équipements, etc.). Des contrats doivent être octroyés pour l'entretien sanitaire, le déneigement, la tonte de gazon, les télécommunications, le mobilier, les équipements sportifs, etc. Étant un édifice à la fois LEED et unique, la rédaction des devis associés à ces contrats nécessitera une attention particulière. Divers processus opérationnels doivent également être mis en place (gestion des clefs, nettoyage, mesures préventives et correctives reliées au vandalisme, gestion des horaires, utilisation du système de gestion Ludik, etc.)

Le contrat de gestion avec l'Association régionale de soccer Concordia doit être activé, la programmation mise en place, les grilles de priorisation des clientèles vérifiées et le personnel sélectionné, embauché et formé pour l'ouverture prévue en décembre. Des efforts sont également requis pour faire connaître le centre, rejoindre la clientèle, gérer les demandes de réservation dès le printemps 2014 pour la saison automne-hiver 2014-2015,

et ce, tant pour les organismes sportifs que pour le milieu scolaire. On vise ainsi à maximiser l'occupation des plateaux sportifs et les recettes. Considérant l'ampleur des tâches, il est impératif qu'un employé soit à pied d'oeuvre dans les meilleurs délais et qu'un second soit en place d'ici la fin du printemps.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits de 225 000 \$ requis pour 2014 proviendront des dépenses générales d'administration et seront virés au budget de fonctionnement du Service de la qualité de vie, plus précisément dans le centre de responsabilité du centre de soccer de la Division de la gestion des installations sportives de la Direction des sports et de l'activité physique. En outre, dans le processus de préparation du cadre budgétaire 2015, un budget récurrent de dépenses et de revenus devra être prévu afin de procéder à l'ouverture et l'opération de l'installation tel que prévu. L'année 2015 sera une année de rodage et la location des plateaux par les clientèles régulières sera plus difficile en raison de l'ouverture du Centre au milieu de la saison de soccer intérieur, ainsi que de la possibilité de retard dans la construction et du report de l'ouverture. Pour l'année 2015, les revenus prévisionnels seront moindres que ceux présentés pour une année régulière et sont évalués à l'heure actuelle à 495 850 \$ en fonction de la date d'ouverture prévue. Ces revenus incluent ceux issus de partenariats stratégiques et de commandites, qui n'ont pas encore fait l'objet de décisions de la part de l'administration municipale. Advenant que ces revenus ne se réalisent pas, le budget 2015 devra être ajusté en conséquence. Les dépenses sont évaluées à 1 385 543 \$, comprenant notamment 5,4 personnes-année et un fonds des immeubles de 582 543 \$ pour l'entretien du bâtiment. Cette dépense immobilière, la plus importante pour le centre, a été évaluée par la Direction des immeubles et vise à assurer l'entretien adéquat et la pérennité de cette installation unique.

À compter de l'année 2016, les revenus normaux pour une année complète d'opération du centre intérieur et du terrain extérieur sont évalués à 896 000 \$. Avec des dépenses de 1 391 345 \$, le budget net est de 495 543 \$.

Ces dépenses et ces revenus seront entièrement assumés par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet du Centre de soccer de Montréal est en adéquation avec les principes de développement durable, qui visent une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs, ainsi que par l'accessibilité universelle. Par ailleurs, le projet accorde une place importante au développement durable dans le volet construction et aménagement (certification LEED-NC de niveau Or, gestion de l'eau, préservation des arbres, etc.). En ce qui a trait au volet sociétal, ce projet a suivi un processus d'acceptabilité sociale en amont de sa conception. Les parties prenantes ont été consultées et leurs besoins spécifiques ont été, dans la mesure du possible, intégrés. Soulignons que des plages horaires gratuites seront réservées pour des programmes d'organismes supportant le développement des jeunes moins bien nantis par la pratique du soccer, en collaboration avec l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que le budget ne soit pas disponible, il ne sera pas possible de débiter les activités de mise en opération, telles l'octroi des contrats, la rédaction des procédures, l'embauche et la formation du personnel, le démarchage de clientèles, etc. À ce stade-ci, tout retard de la décision a un impact sur la date d'ouverture. L'octroi d'un budget récurrent de revenus et de dépenses est également requis, préalablement à l'ouverture et à l'opération de l'installation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Embauche temporaire d'un employé : avril 2014

- Processus de dérogation, création de postes et comblement du poste de régisseur et de l'agent de projet, promotion et événement : avril à juin 2014
- Prise en compte du budget d'opération dans le cadre du processus budgétaire 2015 : avril-mai 2014
- Démarchage de clientèles, programmation : en continu à compter d'avril 2014
- Planification, octroi des contrats et mise en œuvre opérationnelle : mars à décembre 2014
- Inauguration : décembre 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michèle LAFOND  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Réal TRAVERS  
Chef de division  
Division de la gestion des installations

Le : 2014-03-10

CE : 50.001  
2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.004  
2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 60.001  
2014/04/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1146163001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Lachine , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel

**Niveau décisionnel proposé :** Comité exécutif

**Projet :** -

**Objet :** Rapport annuel 2013 du Musée de Lachine

de recommander au Comité exécutif d'accepter le rapport annuel 2013 du Musée de Lachine et d'en prendre acte.

**Signé par** Martin SAVARD **Le** 2014-02-27 15:49

**Signataire :**

Martin SAVARD

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146163001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rapport annuel 2013 du Musée de Lachine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Aux fins du règlement intérieur de la Ville sur la délégation du Conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de la gestion de certains équipements culturels, le Conseil d'arrondissement doit "soumettre au comité exécutif, au plus tard le 15 mars de chaque année, un rapport comprenant un état budgétaire, un bilan des activités et des fréquentations et présentant les éléments de planification stratégique triennale ainsi que tout autre plan d'action relatif à l'installation". (article 6.6. dudit règlement)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0369 - 27 mars 2013 - De prendre acte du rapport annuel 2012 du Musée de Lachine.

CE12 0430 - 28 mars 2012 - De prendre acte du rapport annuel 2011 du Musée de Lachine.

CE11 0542 - 13 avril 2011 - D'accepter le rapport annuel 2010 du Musée de Lachine et d'en prendre acte.

Le 18 décembre 2001, le Conseil municipal approuvait le règlement intérieur sur la délégation de pouvoir du Conseil de ville aux Conseils d'arrondissement (02.002)

Le 20 décembre 2001, le Conseil municipal adoptait le règlement identifiant les équipements d'arrondissements (02.004)

Le 24 novembre 2003, le Conseil municipal adoptait le règlement intérieur de la Ville sur la délégation du Conseil de ville aux Conseils d'arrondissement de la gestion de certains équipements culturels dont le Musée de Lachine.

**DESCRIPTION**

**1. - ÉTAT BUDGÉTAIRE - 2013**

**REVENUS 2013 :**

**§ Dotation du Musée de Lachine (budget d'opération) : 549 987.00 \$**

Le **budget d'opération** (salaires et autres familles de dépenses du Musée) comprend la subvention aux opérations du MCCQ : soit, 69 000.00 \$ plus 70000.00\$ Entente MCCQ/Ville Mtl pour un total de 139 000.00\$

#### DÉPENSES 2013 :

1. **Dotation budget d'opération** (salaires et autres familles du Musée) de **549 987.00 \$**

S'y ajoutent :

2. les **frais d'entretien général de ses bâtiments 2013 (assumés par l'arrondissement de Lachine)** de la Maison LeBer-LeMoyne, de la Dépendance et du Pavillon Benoît-Verdict (matériaux, gaz et électricité) pour un montant approximatif de **169 674.00 \$** Conciergerie, menuiserie, déneigement et entretien des pelouses.
3. et **autres frais administratifs (assumés par l'arrondissement de Lachine) (Expo Dawes- Complexe Guy-Descary** : surveillance, communications, téléphone, poste et services informatiques) pour un montant d'environ **35 200.00 \$**.

**Dans le cadre des dépenses consenties au Musée de Lachine en 2013 à même le budget de la Division des équipements culturels, de l'art public et du patrimoine artistique de la Direction du développement culturel de Montréal, le Musée de Lachine a bénéficié de la somme de 169,749.00 \$ (voir tableau- plus bas).**

#### TABLEAU -Financement de la Ville de Montréal reçu en 2013:

##### VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MCCQ /VILLE) :

Entente MCCQ/Ville Mtl	70, 000.00 \$	2013	· Versé à même le budget d'opération du Musée de Lachine 50,000. + 20,000. (transport/restauration)
<b>Total 2013 :</b>	<b>70, 000.00 \$</b>		

##### ART PUBLIC :

Ville de Montréal	19 775.00 \$	2013	<b>Détour: le grand jardin</b> de Michel Goulet
Ville de Montréal	12 475.00 \$	2013	<b>La pierre et le feu</b> de Jean-Pierre Morin
Ville de Montréal	9 025.00 \$	2013	<b>Les Cariatides</b> de Dominique Valade
<b>Total 2013 :</b>	<b>41 275.00\$</b>		

##### RESSOURCES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES Culturels DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

Ville de Montréal	3 269.00\$	2013	Travaux et achats pour le montage de l'exposition temporaire <b>Débordements</b>
Ville de Montréal	46 117.00\$	2013	Expertise professionnelle PFT. Projet : réserves du Musée de Lachine
<b>Total 2013 :</b>	<b>49 386.00\$</b>		

##### DIRECTION STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES :

Ville de Montréal	9 088.00 \$	2013	Honoraires professionnels (Rénovations bâtiments)
-------------------	-------------	------	---

Ville de Montréal	0 \$	2013	Travaux
<b>Total 2013 :</b>	<b>9 088.00 \$</b>		

## DONATIONS À LA COLLECTION & AUTRES REVENUS :

En 2013, le Musée n'a pas bénéficié de dons d'objets de collection en raison du manque d'espaces de réserve.

En 2012, une étude quant à la volumétrie actuelle pour le déploiement de la totalité de la collection du Musée avait été réalisée par une firme spécialisée Cube Architecture Inc. Cette étude visait à connaître plus précisément les espaces occupés par l'ensemble de la collection et cette information a servi de référence pour la réalisation d'un projet PFT en 2013 par la firme CGA architectes Inc. Le projet PFT en 2013 se voulait un projet qui nous informerait comment on pourrait rassembler la totalité de la collection dans un seul endroit qui assurerait la sécurité (climatisation, vol) de celle-ci. Ce projet (PFT) a aussi cherché à offrir au Musée plusieurs scénarios quant au choix parmi plusieurs bâtiments potentiels à transformer en réserve avec : espaces d'entreposage, espace de bureau, transit, espace pour quarantaine, quais d'embarquement, stationnement...

<b>MUSÉE DE LACHINE - Autres SUBVENTIONS ET DONATIONS 2013</b>			
<b>Subventions</b>	<b>Montant</b>	<b>Date</b>	<b>Projet</b>
Emploi été Canada	3 867.00 \$	Été 2013	Animation, accueil Lyns-Virginie Belony
Festival Présence autochtone (Service)	490.00 \$	Août 2013	Publicité et kiosque
Fouilles archéologiques MCCQ	55 000.00	Été 2013	Fouilles sur le terrain du Musée de Lachine
<b>Total - 2013</b>	<b>59 357.00 \$</b>		

## 2. – Plan de réalisation du Musée de Lachine- 2013

<b>Activités</b>	<b>Description</b>
<b>Exposition <i>Débordements</i></b> <b>1<sup>er</sup> mai au 24 novembre 2013</b>	<i>Débordements</i> est élaborée à partir d'une sculpture réalisée par Liliana Berezowsky, artiste montréalaise d'origine polonaise. Intitulée <i>Baat</i> (1989), cette oeuvre fait partie de la collection du Musée de Lachine, bien qu'elle n'ait jamais été exposée dans les salles de celui-ci. L'exposition regroupe les oeuvres de 11 artistes du Québec : Liliana Berezowsky, Simon Bilodeau, Martin Boisseau, Pierre Bourgault, Daniel Corbeil, André Du Bois, Laurent Lamarche, Marie-Chrystine Landry, Paryse Martin, Joëlle Morosoli et Alexandre Nunes. L'exposition favorise autant les artistes matures que ceux de la relève. <b>Résultats</b> : La diffusion d'une pièce maîtresse de la collection permanente et d'oeuvres d'artiste de la relève.
<b>Exposition virtuelle</b>	La production de l'exposition virtuelle. L'exposition virtuelle, qui incorpore plus de 1300 fichiers

<p><b>Dawes Black Horse</b></p> <p><b>novembre 2013-</b></p> <p><b>Programme culturel :</b> <b>Le jeudi 17 octobre 2013</b></p>	<p>photographiques et vignettes, a nécessité une importante augmentation du contenu et la gestion de nombreux droits d'auteur, et nous a obligé à nous familiariser avec une nouvelle méthode de travail pour s'arrimer avec la réalisation de l'exposition virtuelle (méthode au départ inconnue de l'équipe du Musée).</p> <p><b>Résultats</b> : Inauguration de l'exposition virtuelle en novembre 2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Le projet a permis la création de liens avec les institutions universitaires par le travail avec des chercheurs du milieu du design et du marketing.</li> <li>· En produisant une exposition en salle et une exposition en ligne, nous donnons une meilleure diffusion aux 800 objets de la collection Dawes-Black Horse et nous nous assurons de l'élargissement des publics au-delà de la région montréalaise et du territoire du Québec.</li> </ul> <p style="text-align: center;">· <b>Soirée contes à boire</b> Éric Michaud (conteur), Stéphane Morin (sommelier) et dégustation de bières</p> <p>Liée à l'exposition Dawes Black Horse</p>
<p><b>Restaurations d'objets de la collection</b></p>	<p>Suivi et coordination des travaux de restauration œuvres et objets de la collection pour l'expo « Disparition » album photos, dessin, peintures (2), transport et suivi pour la planification du traitement d'objets (5) amérindiens anciens, préparation surveillance de travaux de restauration exécutés sur trois sculptures du Musée plein air (Valade, Morin, Goulet).</p> <p><b>Résultats</b> : La restauration d'une dizaine d'objets de la collection principalement en lien avec l'exposition <i>Disparition</i> et l'exposition permanente du <i>Musée plein air</i> . La préparation d'objets anciens autochtones en vue d'un prêt à l'Institut culturel cri.</p>
<p><b>Projet réserve de collection</b></p>	<p>Afin de bonifier nos équipements en matière de réserves de collection, réaliser un programme fonctionnel et technique d'une réserve normée pour le Musée de Lachine.</p> <p><b>Résultats</b> : Production d'un programme fonctionnel et technique d'une réserve normée pour le Musée de Lachine.</p>
<p><b>Projet de fouilles archéologique</b></p>	<p>Réalisation de la phase 1 de fouilles archéologiques près le la Maison LeBer LeMoyné par la firme Archéocène.</p>
<p><b>Réfection bâtiments et terrain du Musée</b></p>	<p>Préparatifs pour aller en appel d'offres pour la réparation de la Maison LeBer leMoyné, le pavillon Benoît-Verdict et le terrain du Musée.</p> <p><b>Résultats</b> : Travaux à réaliser en 2014.</p>

### 3. – FRÉQUENTATIONS, STATISTIQUES, ÉVALUATION ET SONDAGE - 2013

Au cours de l'année 2013, le Musée de Lachine a **rejoint 40 786 visiteurs** :

- Il a reçu **6 488 visiteurs** sur son site lui-même.
- La nouvelle exposition permanente présentée à l'Entrepôt *Pour boire il faut vendre. La publicité et la bière Black Horse au 20<sup>e</sup> siècle* a rejoint **19 298 visiteurs**, du 4 janvier au 19 décembre.

· On estime à 15 000 le nombre de visiteurs au Musée plein air de Lachine (cette évaluation correspond à 3 % des 500 000 usagers annuels de la piste cyclable).

Malgré la baisse de fréquentation sur le site même, la fréquentation totale du Musée a connu **une augmentation de 66 %** par rapport à l'année précédente (2012 = 24 512). Cette augmentation importante est attribuable à la réouverture de l'exposition permanente du Musée au pavillon de l'Entrepôt.

#### **Fréquentation du site Internet du Musée :**

La fréquentation du site Internet du Musée s'élève cette année à **21 468 accès**; ce qui représente une augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente (2012 = 18 216).

#### **Visiteurs en groupe :**

La proportion des visiteurs venant en groupe a connu à nouveau cette année **une baisse (11%)**. Rappelons que l'activité *À vos truelles!* n'était pas offerte et que les camps de jour de Lachine n'ont pas visité le Musée cette année.

### **JUSTIFICATION**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le plan triennal 2014-2016 sera préparé et déposé en mars. Parmi les projets 2014 notons :

- Production et réalisation d'une exposition temporaire intitulée «Disparition»;
- Poursuite des travaux de réaménagement en collaboration avec la DSTI;
- Poursuite de l'étude sur les collections et déplacement de la collection art contemporain vers une réserve normée.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francine HOFFMAN  
Chef de division Culture et bibliothèques

### **ENDOSSÉ PAR**

Stéphanie HOULE  
Directrice - Culture

Le : 2014-02-26



**Dossier # : 1143592001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 et de le déposer à l'assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2014-03-12 10:08

**Signataire :**

Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION****Dossier # :1143592001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois. ».

Toutes les données financières contenues dans ces états financiers ont été vérifiées. Ces données sont les mêmes que celles présentées au rapport du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), voir dossier # 1143592003. Seulement la présentation de quelques tableaux diffère des formulaires prescrits du MAMROT.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 et le déposer au conseil municipal du 28 avril 2014.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est élaborée en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du GDD 1143592002 au conseil d'agglomération.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raoul CYR  
Directeur - Informations financières et  
contrôles internes

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-12

Raoul CYR  
Directeur - Informations financières et  
contrôles internes



**Dossier # : 1143592002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 1er mai 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 et de le déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération du 1er mai 2014.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2014-03-12 10:08

**Signataire :**

Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143592002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction Informations financières et contrôles internes , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 1er mai 2014 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois. ».

Toutes les données financières contenues dans ces états financiers ont été vérifiées. Ces données sont les mêmes que celles présentées au rapport du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), voir dossier # 1143592004. Seulement la présentation de quelques tableaux diffère des formulaires prescrits du MAMROT.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 et le déposer au conseil d'agglomération du 1er mai 2014.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est élaborée en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raoul CYR  
Directeur - Informations financières et  
contrôles internes

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-12

Raoul CYR  
Directeur - Informations financières et  
contrôles internes



**Dossier # : 1145271001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, tel qu'exigé par le Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec.

Il est recommandé :  
de déposer le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles- J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, tel qu'exigé par le Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-03-24 13:41

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145271001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, tel qu'exigé par le Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Relevant du Service de l'eau, la Direction de l'eau potable (DEP) assure l'alimentation en eau potable à l'ensemble de la population de l'agglomération à partir de six usines de production d'eau potable : Awtater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

Depuis mars 2013, l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) exige du responsable d'un système de distribution d'eau de produire un bilan annuel de la qualité de l'eau. Ce bilan doit être rendu public aux utilisateurs à la demande. Ce bilan présente un résumé de toutes les analyses d'eau effectuées dans l'année en vertu du RQEP et demande d'expliquer tous les dépassements de norme. De manière facultative, la liste de toutes les plaintes relatives à la qualité de l'eau peut également figurer au bilan. Le premier bilan a été produit en 2013 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

La Division d'expertise technique du laboratoire d'eau potable de la Ville de Montréal a le mandat d'assister la DEP pour produire ce bilan. Tel qu'exigé par le RQEP, le bilan a été produit et a été tenu à la disposition du ministre responsable avant le 31 mars. Le règlement prévoit que le bilan doit être rendu disponible aux utilisateurs des réseaux de distribution de l'eau potable. Conformément à cette disposition, le bilan sera rendu disponible sur le site internet de la Ville dès après qu'il aura été soumis aux instances.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0693 - 26 août 2013 - Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2012 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater et DesBaillets

## **DESCRIPTION**

Ce présent dossier vise à déposer au conseil d'agglomération le bilan annuel de la qualité de l'eau pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

Les analyses microbiologiques et des substances organiques n'ont présenté aucun dépassement de norme.

La norme pour la turbidité a été dépassée sur le réseau d'aqueduc suite à l'événement du 22 mai 2013; des sédiments au fond du réservoir 1 de l'usine Atwater ont été remis en suspension et pompés dans le réseau d'aqueduc entraînant un dépassement de la norme.

Les analyses de substances inorganiques, plus spécifiquement le plomb, ont dépassé la norme prescrite. Les dépassements enregistrés sont le résultat d'une campagne exhaustive d'échantillonnage du plomb dans des secteurs potentiellement problématiques, avec la présence d'entrées de services en plomb, dans un but de cibler les actions correctrices. Un plan d'action a été mis de l'avant par la Ville dans le cadre d'une entente avec le MDDEFP pour éliminer les entrées de service en plomb, côté public, d'ici 2027. Un dépliant sur le plomb a été distribué aux propriétaires des résidences touchées. De plus, une lettre faisant état des résultats et des recommandations leur a également été adressée.

Afin de démontrer de la transparence et faciliter l'accès à l'information pour tous les consommateurs de l'eau potable du réseau de l'agglomération, le Service de l'eau a opté pour la publication du bilan sur son site web. De plus, une synthèse des plaintes relatives à la qualité de l'eau, section facultative du bilan, est présentée dans le bilan 2013 de la DEP.

## **JUSTIFICATION**

La ville a à coeur de rencontrer les exigences du RQEP et de faire preuve de transparence par la publication du bilan de l'eau sur le site web du service de l'eau. Les citoyens pourront le consulter facilement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En facilitant l'accès à l'information pour la population, ce bilan contribue à mettre la communauté au coeur du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas donner suite à l'obligation réglementaire équivaudrait à contrevenir au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et rendrait les Villes passibles d'une amende de 4000 \$ à 40000 \$.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Outre la diffusion du bilan de l'eau 2013 sur le site web de la Ville, la Direction des communications n'a pas prévu d'autres opérations de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt CG avril 2014

Publication : diffusion du bilan sur le site web : mai 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

André CAZA  
Resp. des operations (service de l'eau)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-03-17

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable